

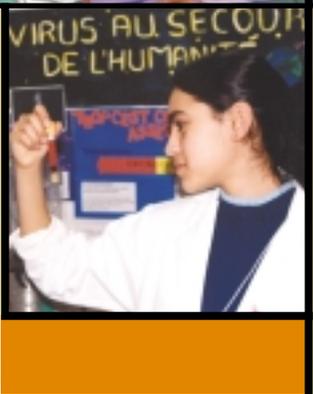
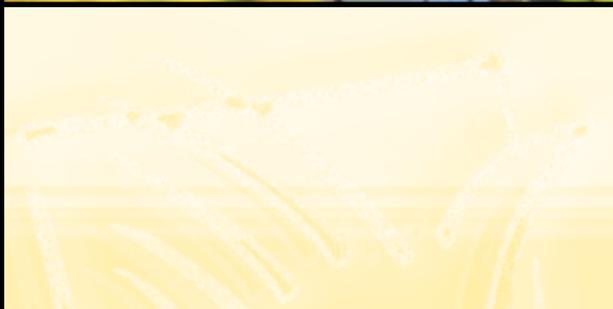
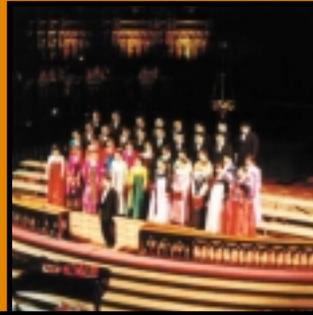
PLANIFICATION

stratégique



Conseil
québécois
du
LOISIR

20⁰³ — 20⁰⁸

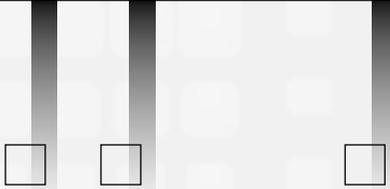




LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR : UN RÉSEAU DE RÉSEAUX

PLANIFICATION
stratégique 2003-2008

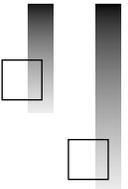
Avril 2003



«Lorsqu'un nombre important de citoyens sont résolus de prendre leur temps en main en acceptant d'emprunter la route de l'effort, de l'expression, de l'ouverture, du dépassement, c'est toute la collectivité qui prend le goût de la santé, de l'équilibre, de la force, de la consistance, de la fierté et de la dignité».

Livre blanc sur le loisir, 1979





MESSAGE DU PRÉSIDENT

Montréal, le 14 mars 2003

Mesdames,
Messieurs,
Membres et partenaires,

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, c'est avec une très grande satisfaction que je dépose cette planification stratégique quinquennale couvrant la période 2003-2008. J'en suis d'autant fier, qu'elle est le résultat d'un important exercice de consultation réalisé auprès de nos membres. Elle s'appuie également sur les commentaires et les suggestions de personnes-ressources externes qui ont généreusement accepté de la bonifier d'une perspective différente.

Le dépôt de cette planification stratégique coïncide avec la cinquième année d'existence de cette jeune corporation qu'est le Conseil québécois du loisir, dont je préside les destinées depuis sa création. Je me réjouis de l'impressionnant chemin parcouru en quelques années tout autant que des avenues de développement qui s'offrent aujourd'hui à la corporation, à ses membres et à ses partenaires.

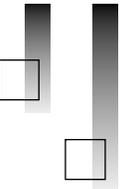
Ce document traduit bien, à mon humble avis, cette vision que nous avons collectivement développée au cours des années visant l'édification d'une corporation respectueuse de ceux et celles qui l'ont fondée, de plus en plus ouverte à l'ensemble du milieu du loisir et en lien constant avec une multitude d'intervenants.

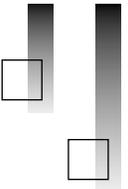
Au carrefour du loisir et de la vie associative, convaincu de l'apport de ce domaine à la qualité de vie et de l'importance de son accessibilité pour tous les citoyens et citoyennes, le Conseil entend poursuivre dans la voie d'une contribution significative au développement social, culturel et économique du Québec. Pour réussir, l'engagement renouvelé de ses membres, le soutien étatique et l'apport de ses partenaires sont tous essentiels.

Je nous fixe donc rendez-vous en 2008 avec l'espoir que nous puissions dresser un bilan positif et emballant de cette nouvelle période quinquennale qui, je l'espère, aura été celle d'une véritable convergence de tous les intervenants et artisans d'un domaine si passionnant et important : le loisir.

Le Président,

Michel Beauregard





MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Montréal, le 1^e avril 2003

Mesdames,
Messieurs,

C'est en 1998, moment de sa fondation, que le Conseil québécois du loisir a réalisé un premier exercice collectif de définition des principales orientations de développement pour la période triennale qui allait suivre. Cette opération visait essentiellement à assurer la continuité des activités importantes pour ses membres, les organismes nationaux de loisir, antérieurement réalisées au sein du Regroupement Loisir Québec, et à intégrer les nouveaux mandats gouvernementaux proposés par le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport.

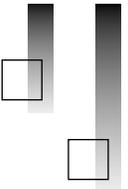
Au cours de cette période, l'organisme que l'on peut qualifier de nouvelle «Confédération des loisirs du Québec» a exploré diverses avenues de développement. Sa planification initiale fut constamment modulée par l'évolution rapide de l'organisme comme de son environnement, la disponibilité croissante des ressources et le développement de nombreux projets.

Fortement et rapidement engagé dans de très nombreux projets porteurs de développement pour ses membres, ses partenaires tout comme l'ensemble du milieu du loisir, le Conseil québécois du loisir a décalé la réalisation d'une nouvelle planification pluriannuelle de ses opérations au profit d'une gestion souple de nouvelles opportunités de développement s'offrant à lui.

La plus récente démarche de consultation des membres et partenaires du Conseil a conduit à l'élaboration de la présente planification stratégique quinquennale couvrant la période 2003-2008. Elle conduira le Conseil notamment aux portes du Congrès mondial du loisir qui se tiendra à Québec en 2008. Une première et un moment historique pour la corporation, ses membres comme l'ensemble des intervenants en loisir au Québec.

Le Directeur général,

Daniel Caron



REMERCIEMENTS

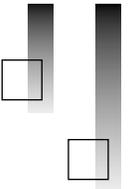
Le Conseil québécois du loisir remercie ses membres, ses administrateurs et son personnel de leur contribution à l'élaboration du présent document. Il remercie également quelques personnes qui ont accepté à titre de lecteurs externes d'apporter des commentaires très précieux. Il s'agit de monsieur Patrick Dubé, directeur intérimaire à la direction du loisir du Secrétariat au loisir et au sport, monsieur Louis Jolin, directeur du Département des études urbaines et touristiques à l'UQAM, madame Marie Leclerc, coordonnatrice du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, monsieur Pierre Morin, directeur du Service de la culture, du loisir, du sport et de la vie communautaire, arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension de la ville de Montréal et monsieur Jean Robitaille, responsable des communications au Chantier de l'économie sociale.

Le Conseil québécois du loisir remercie tout particulièrement le Gouvernement du Québec pour la reconnaissance et le soutien financier qui lui sont accordés par l'entremise du Secrétariat au loisir et au sport pour la réalisation de sa mission et de ses activités. Il remercie également les autres partenaires gouvernementaux qui soutiennent certains de ses projets et activités.

Ce faisant, ils appuient le développement et l'accessibilité à un loisir de qualité, la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et l'engagement de milliers de bénévoles et travailleurs qui œuvrent au sein des associations de loisir au bénéfice de la qualité de vie des Québécois et des Québécoises de toutes les régions.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
REMERCIEMENTS	6
TABLE DES MATIÈRES	7
1.0 UNE ASSISE HISTORIQUE	8
2.0 DES PRÉALABLES À L'ACTION	9
2.1 LE LOISIR : UN ESPACE DE LIBERTÉ	9
2.2 UN LOISIR PUBLIC ET ASSOCIATIF	9
2.3 UN DROIT RECONNU	10
2.4 UNE CHARTE INTERNATIONALE	10
2.5 UN SERVICE SOCIAL ESSENTIEL	12
2.6 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME	12
2.7 L'ÉCONOMIE SOCIALE	12
3.0 DES COMMUNAUTÉS DE PASSIONNÉS	14
3.1 L'ASSOCIATION : UN CADRE CHOISI	14
3.2 LE BÉNÉVOLAT : DES CITOYENS ENGAGÉS	15
3.3 LES MEMBRES : DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	16
3.4 LE TRAVAILLEUR : UNE RESSOURCE INDISPENSABLE	17
4.0 UNE RECONNAISSANCE ET DES MANDATS GOUVERNEMENTAUX	18
5.0 DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS	19
6.0 DES IMPACTS MAJEURS	20
6.1 AU PLAN SOCIAL	20
6.2 AU PLAN CULTUREL	21
6.3 AU PLAN ÉCONOMIQUE	22
7.0 LE LOISIR : UN VASTE DOMAINE	23
7.1 DE MULTIPLES FORMES	23
7.2 LA CONFIANCE DU PUBLIC	23
8.0 UN CONTEXTE ET DES ENJEUX	24
8.1 DES OPPORTUNITÉS	24
8.2 DES ENJEUX	26
9.0 LES RESSOURCES	29
9.1 LES RESSOURCES HUMAINES	29
9.2 LES RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	29
9.3 LES RESSOURCES FINANCIÈRES	30
10.0 UNE MISSION ACTUALISÉE	31
11.0 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	32
12.0 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT	33
13.0 LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS 2003-2008	34



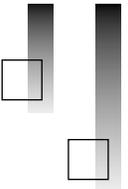
1.0 UNE ASSISE HISTORIQUE

Le Conseil québécois du loisir a été constitué en personne morale autonome en 1998 après avoir agi comme instance interne mais autonome du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec. C'est le *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*, adopté en 1997 qui a proposé et conduit à son incorporation en lui assurant la reconnaissance et le soutien financier du gouvernement du Québec.

Le Conseil fut actif au sein du Regroupement sous les appellations de Commission de concertation intersectorielle (1980), de Commission des présidents (1988) puis de Conseil national du loisir associatif (1991) jusqu'en 1998. Il y assumait la représentation et la concertation des organismes nationaux de loisir ainsi que le volet loisir de la mission de cette corporation.

Le Regroupement Loisir Québec trouve quant à lui ses origines historiques dans le Livre blanc sur le loisir (1979) qui incita la Fédération québécoise du plein air (1972) et la Confédération des loisirs du Québec (1969), dont les racines remontent à la Confédération otéjiste provinciale (1946), à se fondre en un seul organisme.

À l'aube de sa cinquième année d'existence légale, le Conseil québécois du loisir s'ouvre à des objectifs plus larges, plus conformes à l'évolution réalisée au cours des dernières années et à assumer un rôle croissant dans le développement du loisir au Québec et par conséquent, en regard de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes.



2.0 DES PRÉALABLES À L'ACTION

L'existence de la corporation, sa mission, tout comme sa philosophie d'intervention reposent sur certains fondements.

2.1 Le loisir : un espace de liberté

Afin de mieux cerner le champ socio-économique dont il est question, deux définitions nous semblent appropriées. La première précise que :

« . . . la notion de loisir comprend trois dimensions : temps libre, activités et liberté de choix. Le temps libre est le temps dont dispose une personne après s'être acquittée de ses obligations personnelles, familiales, sociales et civiques. Les activités réfèrent à la participation active d'une personne à l'une ou l'autre forme de loisir, . . . Quant à la liberté de choix, elle est sous jacente à la possibilité qu'a une personne de pratiquer des activités qui lui plaisent et qui répondent à ses besoins de détente, de repos, de divertissement ou de développement selon ses goûts, habiletés, aspirations ou ambitions. »¹

La seconde définit le loisir comme *« une zone privilégiée de l'existence humaine où chaque personne peut, selon ses moyens économiques, ses goûts, talents et aspirations, déterminer l'usage de son temps libre et y insérer ses choix personnels des plaisirs et satisfactions qu'elle attend de la vie »².*

2.2 Un loisir public et associatif

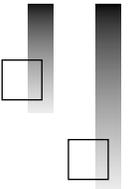
Notion plus récente, le loisir public tente de cerner et de distinguer un espace social distinct de l'omniprésente industrie du loisir et du divertissement. Il précise que :

« . . . le loisir publiquement offert doit être conçu en réponse aux besoins réels relevés dans chaque communauté et être centré sur des bénéfices humains et sociaux correspondant aux attentes les plus pressantes de chaque milieu, selon des critères d'utilité sociale des ressources disponibles et des offres de service. Son objectif premier est d'élargir l'éventail des possibilités d'un loisir de qualité accessible et adapté aux réalités parfois problématiques de certaines clientèles.

Les citoyens, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leur loisir, de sa définition concrète et des décisions qui le concernent. L'organisation et la prestation des services publics doivent converger vers ce principe fondamental. »

¹ Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales. *Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport* – 1997.

² Association québécoise du loisir municipal – Laboratoire en loisir et vie communautaire. *Le loisir public au Québec, Une vision moderne*. Presse de l'Université du Québec – 2001.



La notion du loisir public se comprend donc à travers le spectre de l'intérêt commun et de la prise en charge des activités par les citoyens. Elle ne correspond plus à une vision traditionnelle du service public puisque :

«L'organisation associative est l'un des lieux majeurs d'expression des besoins et de l'engagement des citoyens et citoyennes en matière de loisir et de sport.

Le monde associatif du loisir et du sport regroupe des centaines de milliers de personnes qui ont choisi cette voie pour se donner des services et pour exprimer des revendications auprès des autorités locales et du gouvernement québécois.

Grâce au bénévolat, le milieu associatif constitue sans contredit un levier majeur pour le développement du loisir et du sport. Il permet à l'État de découpler les ressources financières investies dans ce domaine. En misant sur le milieu associatif comme partenaire principal, le Québec a adopté, il y a déjà plusieurs années, une approche d'intervention originale et efficace.»³

2.3 Un droit reconnu

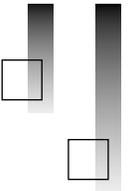
Le loisir est un droit universellement reconnu depuis 1948 dans la *Déclaration des droits de l'homme* adoptée par l'Organisation des Nations unies à l'effet que «Toute personne a droit au repos et aux loisirs». Cette notion de droit au loisir correspond à des valeurs partagées et reconnues comme indispensables au mieux-être individuel et collectif par l'UNESCO.

2.4 Une charte internationale *

Le Conseil québécois du loisir, à l'instar de World Leisure, croit que toutes sociétés et cultures reconnaissent de façon accrue le droit des individus d'avoir des périodes de temps pendant lesquelles ils ou elles peuvent librement choisir leurs activités et expériences, spécialement celles conduisant au développement personnel, à l'amélioration de la qualité de vie et à la concrétisation des valeurs communautaires. La liberté des personnes et de choix sont les éléments centraux du loisir : elles doivent être librement exercées par tous.

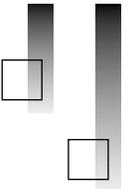
³ Voir référence 1.

* Approuvée par le conseil d'administration de la World Leisure, Janvier 2000. La version originale fut adoptée par la International Recreation Association en 1970, et subséquemment révisée par son successeur, la World Leisure and Recreation Association en 1979.



Articles

1. Toute personne a un droit humain élémentaire à des activités de loisir qui sont en harmonie avec les normes et les valeurs sociales de sa société. Tous les gouvernements sont obligés de reconnaître et de protéger ce droit de leurs citoyens.
2. Les investissements en loisir sont aussi importants que ceux pour l'éducation et la santé. Les gouvernements doivent fournir à leurs citoyens une variété d'opportunités récréatives accessibles et de grandes qualités.
3. L'individu est la plus importante ressource en loisir et en récréation. En conséquence, les gouvernements doivent fournir les moyens pour acquérir les habilités et les compréhensions nécessaires pour maximiser leurs expériences de loisir.
4. Les individus peuvent utiliser les opportunités offertes par le loisir pour le développement personnel, pour le développement de relations sociales, pour accroître leur intégration sociale, développer leurs communautés et leurs identités culturelles aussi bien que pour développer la compréhension et la coopération internationale.
5. Les gouvernements doivent s'assurer pour l'avenir de la disponibilité d'expériences de loisir enrichissantes en maintenant la qualité de l'environnement physique, social et culturelle.
6. Les personnes effectuant la promotion du loisir doivent être entraînées à aider les individus dans l'acquisition d'habiletés, dans la découverte et le développement de leurs talents et dans l'élargissement de leur connaissance des opportunités récréatives.
7. Les citoyens doivent avoir accès à toutes les formes d'information sur le loisir, les utiliser pour rehausser leur compréhension et leur influence sur les politiques locales et nationales.
8. Les institutions éducatives doivent consacrer tous les efforts à enseigner la nature et l'importance du loisir et comment intégrer cette connaissance dans leur style de vie personnelle.



2.5 Un service social essentiel

Dès 1974, les ministres du loisir des provinces canadiennes réunis à Edmonton affirmaient que : « *le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation. . .* ». Ils reconfirmaient le tout en 1987 à Québec lors de la rencontre des ministres provinciaux du loisir et du sport par l'adoption de la Déclaration nationale sur les loisirs laquelle stipule que « . . . ses finalités sont : *l'appui au développement individuel et communautaire et l'amélioration de la qualité de vie et du fonctionnement de la société* ».

2.6 L'action communautaire autonome

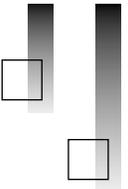
C'est dans le cadre des démarches réalisées à l'origine de la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome et du Comité aviseur de l'action communautaire autonome que le CQL s'est associé d'une façon formelle aux demandes portées par un ensemble de secteurs visant leur reconnaissance. Ce rapprochement basé sur la convergence au niveau des valeurs mais également de notre vision de l'intervention gouvernementale en regard de la prise en charge citoyenne s'est concrétisé au fil des ans.

L'organisme de loisir ou le regroupement d'organismes de loisir reconnu d'action communautaire autonome est issu de la société civile, c'est-à-dire à l'initiative des citoyens ou des communautés avec leur participation et leur engagement dans l'identification des besoins et la recherche de solutions. Il est le reflet d'une prise en charge par les citoyens et citoyennes de leur développement. Il a un fonctionnement démocratique et est autonome dans la conduite de sa mission. C'est en se reconnaissant à travers ces principes et ces pratiques que les organismes et regroupements en loisir sont partie prenante de ce mouvement de participation et de transformation sociale basé sur le bénévolat, le militantisme et des approches collectives, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale.

2.7 L'économie sociale

Se réclamant de plein droit de l'économie sociale au moment du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, plusieurs organismes et regroupements du milieu associatif du loisir se reconnaissent autour des principes et règles de fonctionnement qui identifient l'économie sociale : ils sont des organismes à but non lucratif (OBNL) porteurs d'objectifs sociaux; produisent des biens et services avec pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que de viser le profit et le rendement financier; favorisent la participation et la prise en charge de responsabilités individuelles et collectives; intègrent à leurs statuts et façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et présentent une autonomie de gestion par rapport à l'État.

Le Conseil est actif dans le domaine de l'économie sociale en collaborant avec les divers intervenants. Ces alliances créent de nouveaux lieux d'échanges pour partager des problématiques et des opportunités communes. Elles sont à l'origine d'investissement public, de soutien à la création d'emplois, de la réalisation d'études, de recherches et d'activités de formation.

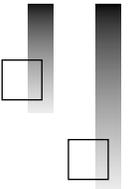


La coexistence de ces domaines

Dans le contexte d'une plus grande reconnaissance de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale, l'identification des organismes et des regroupements du milieu associatif du loisir à ces deux philosophies et modes d'intervention est tout à fait compatible. D'une part, ces organismes ont été créés à l'initiative des citoyens en réponse à des besoins de la collectivité, leur engagement à promouvoir la cause qui les anime, demeure la finalité de leurs actions. C'est en reconnaissant cette prise en charge du milieu pour réaliser une mission dont la finalité contribue à l'amélioration de la qualité de la collectivité que le gouvernement accorde depuis près de trente ans aux organismes nationaux, l'accès à un programme de reconnaissance et de financement. Bien qu'au fil des ans, ce soutien ne représente maintenant qu'une modeste part du budget des organismes, il contribue néanmoins à consolider une base permettant la poursuite d'activités liées à la réalisation de la mission.

D'autre part, pour assurer le maintien et le rayonnement de leurs actions, ces mêmes organismes de loisir ont investi le champ de l'économie sociale en développant dans une perspective marchande des produits, activités et services pour leurs membres et pour l'ensemble de la population. Bien avant que l'on identifie l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale, un bon nombre d'organismes en loisir intervenaient déjà au carrefour des problématiques sociales et des activités marchandes. C'est ainsi qu'en 1984 le milieu publiait un document intitulé *Le loisir, c'est rentable - Carnet de bord de l'économie sociale destiné à toute organisation sans but lucratif active dans le domaine du loisir*.

La reconnaissance étatique et sociale de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale concomitantes au sein des organismes de loisir a permis le développement de conditions et d'outils adaptés qui ont d'ores et déjà généré d'importantes retombées pour le milieu. C'est en s'appuyant notamment sur ses expériences positives que le Conseil entend maintenir et développer ces alliances.



3.0 DES COMMUNAUTÉS DE PASSIONNÉS

Bien qu'il soit plus fréquent de référer à la notion de communautés au sens territorial du terme, il existe au Québec, comme ailleurs dans le monde, de très nombreuses et importantes communautés associatives basées sur le partage de la passion pour une discipline ou de l'intérêt pour le maintien d'un lieu de socialisation, de rencontres et d'échanges en loisir. Au Québec, des centaines de milliers de citoyens et citoyennes s'affilient volontairement à ces organismes dont les ramifications s'étendent parfois depuis le palier local jusqu'à l'international créant de véritables communautés planétaires.

3.1 L'association : un cadre choisi

Le droit d'association est une liberté fondamentale dont l'expression est particulièrement vivace dans le monde du loisir. Elle est le cadre choisi par des milliers de citoyens et citoyennes pour réaliser leur engagement social en loisir, leur souhait de vivre une expérience collective enrichissante et plaisante; ils y trouvent également une réponse à leur désir d'assurer une continuité à leur action.

Selon les récentes données recueillies par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 53.1 % des bénévoles actifs en loisir sont engagés dans plus d'un organisme.

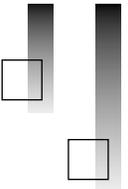
Le réseau fédéré du loisir, celui du Conseil québécois du loisir, compte à lui seul des milliers d'associations de niveaux local, régional et national. Les intervenants en loisir conviennent que : *«les associations et fédérations de loisir reflètent la volonté de prise en charge de l'organisation du loisir par les citoyens. Elles sont le lieu de la représentation des intérêts de leurs membres et d'offre d'activités et de services spécifiques tels la formation, l'information, la promotion et pour certaines disciplines, la régie et l'organisation de manifestations.*

Elles sont d'abord au service de leurs membres dont elles assurent le regroupement et la représentation. Elles font la promotion de leurs champs d'activités auprès de la population à l'échelle du Québec voire même hors Québec.

Elles ont la responsabilité de l'organisation et du développement de leur discipline ou de leur mouvement. De plus, pour certaines d'entre elles, elles assurent la régie et la normalisation de leur pratique dans un cadre sécuritaire ou encore dû à leur expertise, elles sont responsables de préserver la qualité et l'intégrité des pratiques disciplinaires.

*Enfin, elles développent des programmes de formation des ressources humaines dans leur champ d'activités».*⁴

⁴ Sommet québécois du loisir – mars 1987.



3.2 Le bénévolat : des citoyens engagés

Le bénévolat en loisir contribue en premier lieu à la qualité de vie des personnes et des communautés. Il procure également une grande satisfaction à ceux et celles qui le pratiquent et joue un rôle indispensable dans le développement du loisir et l'évolution de la société. On indique que «*Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré et de manière désintéressée dans une action organisée au service de la communauté*»⁵.

Les bénévoles en loisir dédient leur temps libre au loisir des autres. Ils le font sur une base libre et volontaire ce qui constitue un fondement à respecter. Ils ne doivent pas être assimilés à une main-d'œuvre gratuite.

Ce vaste mouvement regroupant des milliers de citoyens est connu pour sa capacité de prise en charge de responsabilités communautaires et sociales. Toutefois, ce qui semble moins admis, est que l'engagement du citoyen nécessite un cadre et des conditions qui favorisent la consolidation et le développement de son action. Cette reconnaissance doit se concrétiser notamment par la récurrence d'un financement, l'accès à des ressources humaines et techniques et à de la formation. Dans ce sens, la remise annuelle de prix bien que très appréciée, ne peut se substituer à la nécessité d'avoir accès à des ressources qui témoignent concrètement du respect et de la reconnaissance portés à l'engagement bénévole en loisir.

Les bénévoles constituent un capital humain à préserver et à développer. Ou'on en juge:

«L'ENDBP 2000 (Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation) dénombre un total de 1 135 000 bénévoles québécois, dont 23% s'activent à l'intérieur du secteur dit «loisir» qui comprend sport, plein air, art et culture. Ces bénévoles donnent en moyenne 159 heures annuellement.

En recoupant ces chiffres avec ceux des études québécoises et les données de la présente enquête, on peut estimer à 500 000 le nombre de bénévoles en loisir et à 80 millions le nombre d'heures qui ont été consacrées en l'an 2001.

Au taux horaire du salaire minimum le bénévolat en loisir représente 560 millions de dollars, 1 061 milliard de dollars si on le calcule plus réalistement au salaire moyen et le temps consacré lui représente 44 000 postes temps plein.»⁶

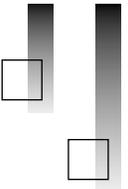
«En réponse aux besoins de leurs milieux, alimentés par des valeurs et des convictions profondes, dans le cadre d'autonomie et de démocratie qu'ils se sont donnés, ces hommes et ces femmes ont choisi l'engagement social en loisir. Ils ont créé un modèle associatif, un lieu de coopération. Il s'agit d'un puissant levier «partenarial» pour l'État, d'une offre de services fortement décentralisée, d'un modèle de rapprochement entre l'utilisateur et le fournisseur de services et de l'un des hauts lieux de l'engagement bénévole dans la société québécoise.»⁷

Il est en conséquence impérieux de se rappeler, comme l'indique les récents travaux du Laboratoire en loisir et vie communautaire que les bénévoles veulent principalement servir une cause collective à laquelle ils croient, vivre leur loisir, leur passion et rendre service, et que d'autre part, les associations dont ils se dotent sont la pierre angulaire du loisir public et associatif.

⁵ *Bénévolat et volontariat dans la vie économique, sociale et politique.* Éditions Les études de la documentation française.

⁶ Laboratoire en loisir et vie communautaire, UQTR. *Le bénévolat en loisir, un capital à cultiver* – 2002.

⁷ Conseil québécois du loisir. *Le loisir d'agir ensemble* – décembre 1995.



3.3 Les membres : des acteurs de la société civile

Les membres constituent l'assise d'une association et sa légitimité démocratique.

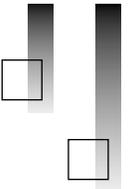
Issu de la volonté des organismes nationaux de loisir du Québec de se doter d'une instance de concertation et de représentation, le Conseil québécois du loisir regroupe, en mars 2003, quelque 50 organismes. Ce sont :

- Alliance des chorales du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Association québécoise de promotion du tourisme socio-culturel (A)
- Association québécoise des groupes d'ornithologues
- Association québécoise des loisirs folkloriques
- Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval)
- Cercles des Jeunes Naturalistes
- Chantiers jeunesse (A)
- Conseil de développement du loisir scientifique
- Corporation Secondaire en spectacle (A)
- Créations Etc. (A)
- ENvironnement JEUnesse
- FADOQ - Mouvement des Aînés du Québec
- Fédération des agricotours du Québec
- Fédération des associations musicales du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
- Fédération des familles-souches québécoises
- Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des loisirs-danse du Québec (A)
- Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravanning
- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et Événements Québec
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
- Kéroul (Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte)
- Les Clubs 4-H du Québec
- Les Scouts du Québec
- Mouvement québécois des camps familiaux
- Oxy-Jeunes (A)
- Radio amateur du Québec
- Science pour tous (A)
- Société québécoise de spéléologie
- Tourisme jeunesse
- Vélo Québec

(A) Membres associés

Ces organismes chapeautent eux-mêmes plus de 100 organismes régionaux, des milliers de clubs locaux, plus de 1 000 000 membres individuels et utilisateurs réguliers et plus de 135 000 bénévoles de toutes les régions du Québec. Le réseau fédéré est présent dans toutes les régions du Québec sur le territoire de 650 villes et municipalités. Il rejoint par ses activités quelque 3,5 millions de citoyens.⁸

⁸ SODEM. *L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec* – 1991.



Les membres du réseau fédéré du loisir offrent actuellement plus d'une centaine d'activités et de disciplines de loisir qui rejoignent l'ensemble de la population, tant dans le milieu urbain que rural et notamment, des clientèles spécifiques telles que les jeunes, les aînés, les personnes handicapées, les personnes en institution, les personnes et familles démunies.

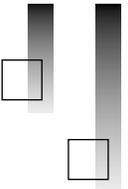
Le membership du Conseil connaît actuellement un processus d'élargissement vers de nouveaux partenaires. Il s'agit plus particulièrement des unités régionales de loisir et de sport, des municipalités et arrondissements, des institutions d'enseignement ainsi que des étudiants et des travailleurs en loisir.

3.4 Le travailleur : une ressource indispensable

Bien qu'il soit un acteur tout aussi indispensable que le bénévole, le rôle du travailleur en loisir demeure méconnu et en conséquence, ne semble pas trouver sa juste reconnaissance. Ce constat trouve d'ailleurs écho tant dans le milieu associatif, municipal, régional qu'institutionnel. Chaque milieu ayant sa dynamique propre, les intervenants qui y oeuvrent tentent d'expliquer cette situation et en conséquence, le font de manière fort différente. Au sein d'un même milieu par exemple, le caractère rural ou urbain d'une municipalité, la taille d'une institution, le niveau de prise en charge par des bénévoles dans une association ne sont que quelques modestes exemples de paramètres qui influencent directement le rôle du travailleur en loisir. Dans les faits, la situation de l'emploi en loisir à l'égard des caractéristiques et des conditions dans les différents milieux comme le rôle du travailleur dans une perspective historique et prospective sont très peu documentés.

Dans le milieu associatif par exemple, il est d'usage de voir le rôle du « permanent » essentiellement comme un soutien à la prise en charge des citoyens au sein des « groupes de fait » ou des organismes. Cette considération qui ne représente qu'une partie de la réalité en occultant par exemple le leadership attendu du travailleur, est-elle suffisante pour susciter la valorisation et la reconnaissance du travail réalisé ? Un bref regard, au sein des organismes nationaux, révèle que parmi les types d'emploi on retrouve du personnel cadre donc avec des responsabilités de direction et de gestion ; des agents de développement et de communication qui ont la responsabilité d'animer des réunions, de développer des projets, d'intervenir dans des situations délicates de dynamique de groupe, de conseiller en matière de communication, de réaliser du matériel promotionnel ; et du personnel technique et clérical qui assume des tâches d'accueil, administratives et de bureautique indispensables. Cette brève énumération démontre tout de même que le rôle de soutien du travailleur s'incarne dans une diversité de responsabilités et de tâches qui requiert nécessairement les aptitudes et les compétences appropriées mais également dans l'engagement à caractère militant en faveur de l'apport du loisir au développement social.

C'est donc la perspective de revalorisation du rôle et du caractère tout aussi indispensable du travailleur au sein notamment de ce mouvement de prise en charge du loisir que le Conseil entend consentir des énergies au cours des prochaines années.



4.0 UNE RECONNAISSANCE ET DES MANDATS GOUVERNEMENTAUX

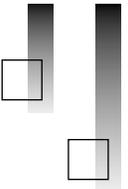
L'existence et la légitimité du Conseil québécois du loisir prend évidemment racine chez ses membres qui déterminent de façon autonome sa mission et ses orientations lui permettant de développer et d'acquérir la reconnaissance requise à l'obtention des moyens nécessaires pour réaliser sa raison d'être.

C'est ainsi que le Conseil a pu obtenir la reconnaissance gouvernementale confirmée de diverses sources. Sa reconnaissance la plus significative s'inscrit dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport adopté en 1997 qui confirme que «... le Conseil québécois du loisir joue un rôle de concertation et de représentation à l'égard des organismes de loisir. Il (le gouvernement québécois) lui accordera un soutien financier direct lui permettant de promouvoir et de valoriser les bénévoles et l'organisation du loisir, de réaliser des projets et des événements pour ses membres, ainsi que de mener des études et des recherches, par exemple des études d'impacts économiques dans le domaine du loisir.»⁹

Reconnaissant la mission du Conseil notamment à l'égard de favoriser la contribution du loisir dans le développement culturel, économique et social du Québec, le Secrétariat au loisir et au sport verse au Conseil un soutien financier annuel qui lui permet de réaliser ses activités et certains mandats spécifiques à l'effet de concerter les organismes de loisir, de former les bénévoles et les intervenants, de promouvoir le bénévolat en loisir, d'assurer la représentation du loisir et de ses intervenants aux plans canadien et international et de faire de la recherche et du développement.

La reconnaissance gouvernementale du Conseil trouve aussi confirmation auprès de nombreux ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de représentations ou de développement de différents types de collaborations sous forme de projets ou d'entente de services permettant l'atteinte de leurs propres objectifs.

⁹ Voir référence 1.



5.0 DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS

Le Conseil québécois du loisir entretient des liens privilégiés avec l'instance gouvernementale responsable du loisir au Québec soit le **Secrétariat au loisir et au sport**. Il maintient également une relation suivie avec le **ministère de la Culture et des Communications** responsable des secteurs du loisir culturel et du loisir scientifique.

Le Conseil est en relation avec plusieurs autres instances gouvernementales dans le cadre de projets ou d'ententes spécifiques. Ce sont:

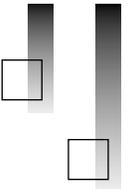
- Emploi Québec ;
- Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, mission Industrie et Commerce ;
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- Ministère des Relations internationales ;
- Secrétariat à l'action communautaire autonome (Saca) ;
- Tourisme Québec.

Le Conseil est membre de plusieurs organisations et a conclu avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés des ententes formelles ou convenu des collaborations à divers titres. Citons :

- Alliance de Recherche Universités-Communautés en économie sociale (ARUC-ES)* ;
- Association canadienne des parcs et des loisirs (ACP/L) ;
- Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ;
- Associations touristiques régionales (ATR) ;
- Bureau international du tourisme social (BITS) / section des Amériques* ;
- Chantier de l'économie sociale* ;
- Collèges de St-Laurent, du Vieux Montréal, de Rivière-du-Loup et Dawson ;
- Comité aviseur de l'action communautaire autonome* ;
- Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC) ;
- Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRO) ;
- Fonds Jeunesse Québec ;
- Laboratoire en loisir et vie communautaire (UQTR)* ;
- Les associations touristiques associées du Québec (ATRAQ) ;
- Observatoire québécois du loisir* ;
- Regroupement Loisir Québec (RLQ) ;
- Regroupement des organisations nationales bénévoles ;
- Réseau d'action bénévole du Québec* ;
- Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France) (UNAT) ;
- Unités régionales de loisir et de sport (URLS) ;
- Université du Québec à Montréal / Département d'Études urbaines et touristiques ;
- Université du Québec à Trois-Rivières / Département des Sciences du loisir et de la Communication sociale ;
- Ville de Montréal ;
- World Leisure (Association internationale).

Commanditaire du Prix de journalisme en loisir : **MOLSON** 

* Le CQL siège sur le conseil d'administration de ces organismes.



6.0 DES IMPACTS MAJEURS

Les impacts de l'intervention du Conseil et des membres du réseau fédéré au sein de la collectivité québécoise sont énormes. Nous les situons aux plans social, culturel et économique.

6.1 Au plan social

Bien qu'il soit impossible de décrire de façon complète les impacts sociaux liés à l'existence et aux activités d'un tel réseau d'organismes, de bénévoles et de travailleurs en loisir, quelques éléments permettent tout de même d'en comprendre rapidement la portée.

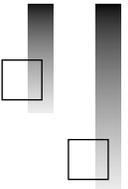
La création et la répartition sur le territoire de lieux d'apprentissage et d'éducation à des valeurs communes et reconnues, comme dans le scoutisme, les jeunes ruraux ou les jeunes ouvrières ou encore la prévention de la délinquance et la réduction des comportements anti-sociaux, dans le cas des centres communautaires de loisir sont des exemples d'impacts sociaux.

Cette présence et ces actions nécessitent l'implication de milliers de citoyens bénévoles qui se consacrent comme on le voit non seulement au développement d'une activité ou d'une discipline mais par «effet domino» au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens. L'implication de ces citoyens à bâtir une société active, forte et solidaire représente un impact social énorme. Ces groupes oeuvrent en complémentarité à diverses causes comme la lutte à l'isolement pour les membres de la FADOQ - Mouvement des Aînés du Québec ou à l'intégration ethno-culturelle comme la Fédération québécoise des échecs ou au soutien aux familles à faible revenu comme le Mouvement québécois des camps familiaux ou encore à la qualité de vie des personnes comme les membres de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées. Des exemples, il y en a des dizaines et des dizaines.

Pour les bénévoles eux-mêmes, l'impact est marquant en regard du développement d'une image positive de soi et des autres ainsi que d'une fierté collective et d'un sentiment de participation à l'édification et au renforcement de la société civile.

On constate une préoccupation croissante de notre société pour une meilleure santé physique et mentale, ce qui se traduit par une augmentation des participants aux divers groupes de loisir dans les disciplines aussi variées que la marche, l'escalade, le canot ou le kayak.

C'est le cas également de la transmission aux jeunes de la connaissance du milieu naturel et le respect des valeurs écologiques par la création des programmes de classes natures et de camps d'été dans les camps de vacances et les camps de jour, membres de l'Association des camps du Québec ou les activités des organismes tels que les Cercles des Jeunes Naturalistes, les Clubs 4-H et ENVironnement JEUnesse.



Au niveau du territoire québécois, la préservation et mise en valeur de nombreux sites naturels (parois d'escalade, rivières canotables, grottes, sentiers de marche ou d'équitation, sites de plongée sous-marine) sont souvent le fruit des travaux ou ont été initiés par des fédérations et leurs membres, amorcés depuis des dizaines d'années dans certains cas. La mise en valeur du patrimoine naturelle ne s'est pas bâtie en un jour et les membres du Conseil y contribuent depuis longtemps.

Soulignons enfin que le milieu associatif est un grand contributeur au chapitre de l'accessibilité aux loisirs, au tourisme social et à l'appropriation de la culture.

6.2 Au plan culturel

Les organismes de loisir culturel contribuent de multiples façons au développement de la pratique culturelle au Québec et à une véritable appropriation de la culture par les citoyens et les citoyennes. Ils ont développé des réseaux de diffusion et sont devenus des leviers importants pour l'accessibilité aux pratiques culturelles à l'école et dans le milieu local.

Par ailleurs, on constate que malheureusement, le rôle du loisir culturel aux chapitres de l'éducation et du développement des publics n'est pas reconnu à sa juste valeur. Cette situation est d'autant incompréhensible que les études sur les pratiques amateurs des divers loisirs démontrent que « . . . *la fréquentation des établissements culturels et les sorties au spectacle sont plus répandues chez les amateurs que chez les non-amateurs. . . . Les amateurs, loin de confiner leur intérêt culturel au champ de leur pratique, investissent souvent le champ de la culture sous ses différents aspects* ». ¹⁰

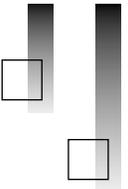
Que ce soit au niveau de la création, de la diffusion, de la promotion, de la production, de la formation et de la conservation, les organismes de loisir culturel sont présents. Qu'il suffise de penser à la philatélie, à la danse, au folklore, au théâtre, aux associations musicales, aux harmonies et orchestres symphoniques, au chant choral, aux fêtes et festivals comme aux nombreux jeux récréatifs (scrabble, génie en herbe et autres) pour s'en convaincre.

Citons un cas exemplaire de réalisation en pratique culturelle : 12 000 jeunes de toutes les régions du Québec qui pratiquent la musique dans le réseau de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec et le Festival des Harmonies du Québec, se réunissent annuellement dans le cadre d'un événement annuel !

Il en est de même dans le domaine de la culture scientifique en pleine effervescence dans laquelle les loisirs scientifiques jouent un rôle significatif. « *Avec des moyens souvent très restreints et la bonne volonté d'un réseau de bénévoles, le Québec s'est doté, au fil des ans, d'un réseau associatif dynamique, de périodiques de qualité et d'événements pour la promotion de la science et de la technologie. Le gouvernement du Québec s'implique depuis longtemps dans la diffusion de la culture scientifique et technique, notamment par son soutien au loisir scientifique. . . .* » ¹¹ C'est le cas des sociétés d'histoire et de généalogie, des conseils de loisir scientifique, et pour les organismes disciplinaires d'ornithologie, d'astronomie et des radioamateurs pour ne nommer que ceux-là.

¹⁰ Ministère de la Culture et des Communications. *La culture en pantoufles et souliers vernis*, Rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec – 1997.

¹¹ *Conseil de la science et de la technologie* – 1998.



6.3 Au plan économique

Selon les données disponibles, le loisir fédéré serait à l'origine de 166 millions de dollars de dépenses comprenant quelque 142 millions de dollars d'argent neuf (excluant les subventions) dont 105 millions dédiés à la masse salariale et 35 millions en revenus de taxation pour les gouvernements. Les organismes du réseau fédéré multiplient par neuf les investissements consentis par l'État¹².

D'autres données confirment que le modèle associatif est très performant. Au cours des années, ses revenus autonomes se sont accrus de plus de 250 % et le niveau d'autofinancement moyen dépasse les 75 %. Sans tenir compte de la valeur du temps bénévole, estimée à des centaines de millions de dollars annuellement, ces acteurs de l'économie sociale maintiennent une performance remarquable.

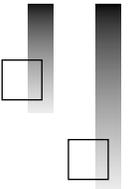
Les activités de loisir promues par les organismes nationaux de loisir ont également un impact important sur l'utilisation de biens et services ce qui contribue à la création et au maintien de plusieurs milliers d'autres emplois au Québec.

De même, particulièrement pour les secteurs tourisme et plein-air, les organismes ont développé de façon importante des produits, des services et des activités de l'économie sociale. Le loisir fédéré est également disponible dans toutes les régions du Québec. Il est également à l'origine de la mise en place et de la pérennisation d'infrastructures et d'un patrimoine collectif québécois structurant au plan économique comprenant des éléments tels que les auberges de jeunesse, les sentiers récréotouristiques, les camps de vacances, les camps familiaux et les centres communautaires.

Les dépenses en loisir de la population québécoise auraient atteint 6,9 milliards de dollars. Pour l'année 1993, on estime que ces dépenses ont représenté 5,3 % du produit intérieur brut (PIB) québécois, soutenu 130 000 emplois et engendré des retombées de deux milliards de dollars pour les gouvernements québécois et canadien.¹³

¹² Voir référence 8.

¹³ Ministère des Affaires municipales – 1997.



7.0 LE LOISIR : UN VASTE DOMAINE

7.1 De multiples formes

Le domaine du loisir au Québec est vaste et ses formes d'organisations très variées. Toutefois, il est possible de distinguer deux grands blocs qui diffèrent entre autres par leur finalité soit le loisir public et associatif d'une part et de l'autre, l'industrie du loisir et du divertissement.

En ce qui concerne le loisir associatif, il agit non seulement au sens de développer un accès accru à l'offre de services de loisir mais également dans son appropriation autant individuelle que collective tout en intégrant des notions d'espace démocratique, de prise en charge et de qualité de vie. Des milliers de citoyens choisissent ainsi d'être des acteurs plutôt que spectateurs. Les loisirs et les organismes rejoignent les citoyens et citoyennes non pas par l'intermédiaire des médias mais plus important, par l'insertion dans le quotidien de dizaines de milliers de personnes.

De plus en plus, l'industrie du loisir et du divertissement prend une place grandissante, pour ne pas dire envahissante allant même jusqu'à occulter l'existence au Québec d'alternatives en loisir. L'industrie véhicule à grand renfort de publicité la consommation de produits, de services et d'activités comme étant la seule façon de vivre son temps libre et de loisir. C'est en tenant compte de cette dynamique induite par l'industrie qui réduit le temps libre et de loisir à un acte de consommation que les composantes du loisir public et associatif proposent une autre façon de voir et surtout d'utiliser le temps libre et de loisir.

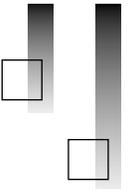
Toutefois, il appert que le rapprochement et l'accroissement des collaborations doivent favoriser la mise en valeur des potentialités du loisir et des organismes dans une perspective de développement social. Par ailleurs, les acteurs du loisir public et associatif sont nombreux et fonctionnent sous forme de réseaux complémentaires pour le plus grand bien des diverses collectivités. En outre, toutes les initiatives dans ce sens devront nécessairement respecter les approches et les formes d'organisation. À cet effet, le Conseil peut être un lieu approprié à l'accueil et au soutien des initiatives nécessaires ainsi qu'un porte-parole de ces diverses formes d'organisations du loisir particulièrement des organismes nationaux et de leurs composantes.

7.2 La confiance du public

Le loisir, la vie associative et le bénévolat retiennent l'appui des Québécois lorsqu'il s'agit de sonder leurs habitudes et leurs perceptions sur ces sujets. Ainsi, le plus récent sondage réalisé¹⁴ indique qu'à plus de 90 %, la population québécoise considère qu'il faut promouvoir la saine utilisation du temps libre auprès des jeunes, que l'animation en loisir est aussi importante que les infrastructures et que le bénévolat contribue au développement social et économique et à l'évolution des communautés. Les répondants affirment également à plus de 80 % avoir confiance aux organismes et que le soutien financier offert par les divers paliers gouvernementaux est un élément déterminant de motivation. Il indique par ailleurs à 89,5 % que le support financier des gouvernements fédéral, provincial et municipal aux organismes devrait s'accroître. Ce niveau d'appui est similaire à celui exprimé en 1984 dans le cadre d'un autre sondage.¹⁵

¹⁴ Sondage Léger Marketing – Semaine du 1^{er} octobre 2001.

¹⁵ Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche. *Pratique des activités de loisir culturel et scientifique des Québécois* – 1984.



8.0 CONTEXTE ET ENJEUX

8.1 Des opportunités

La force du réseau

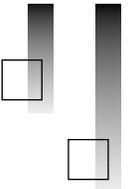
Créé en 1998 en réponse aux besoins de représentation et de concertation des organismes nationaux de loisir, le regroupement des organismes nationaux de loisir et du réseau fédéré que constitue le Conseil, est l'un des plus importants réseaux d'associations de citoyens et citoyennes au Québec. À une époque où tous s'entendent pour dire que l'avenir est à la mise en réseau, à la concertation et la coopération, la présence de ce réseau constitue un avantage stratégique indéniable. La diversité de ses secteurs que sont le loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique et de ses modes d'intervention que ce soit le bénévolat, l'action communautaire autonome et l'économie sociale convergeant au niveau national génèrent une remarquable synergie.

Un rapprochement historique

Il est certainement important d'investir les efforts nécessaires pour consolider et développer ce réseau, c'est notamment ce que rappelle le thème utilisé par le Conseil depuis plusieurs années, soit **Le loisir d'agir ensemble !** Cet appel fut également destiné aux autres intervenants du milieu du loisir associatif, gouvernemental, institutionnel, municipal, privé et régional. C'est en organisant en 1999 le premier Forum québécois du loisir que le Conseil a concrétisé cette volonté en réunissant tous les acteurs. Il semble bien que cette initiative fut suffisamment vigoureuse pour susciter l'intérêt d'un autre rendez-vous des intervenants deux ans plus tard et la multiplication des collaborations.

Le Conseil a réaffirmé au cours des années l'importance du loisir et assume un leadership national en jouant un rôle croissant de carrefour des intervenants du milieu. Ce cheminement culminera vraisemblablement par l'ouverture du Conseil à de nouvelles catégories de membres et l'accroissement des collaborations.

En consolidant ainsi les forces vives du milieu au sein du Conseil, les acteurs du loisir se donnent le moyen de poursuivre le travail de réhabilitation du loisir auprès des instances publiques au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes.



L'ouverture : un choix stratégique

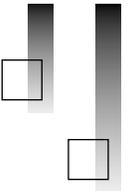
Au cours des dernières années, la participation active du Conseil aux réflexions et actions collectives dans le cadre de grands enjeux pour la société québécoise s'est avérée déterminante dans le développement des organismes nationaux comme du Conseil. Son engagement notamment dans les domaines de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale se fondent sur la reconnaissance de caractéristiques communes à l'égard des valeurs, des modes d'organisation et de fonctionnement. La convergence d'affinités tisse les bases du développement de collaborations et de partenariats. Ces alliances sont à l'origine de succès collectifs qui se sont concrétisés par des investissements publiques, de la création d'emplois mais également par le développement de politiques et de programmes structurants. Les potentialités de ces liens représentent une richesse et une importante assise permettant au Conseil de poursuivre l'ouverture et l'arrimage du milieu vers d'autres réseaux et regroupements multisectoriels et territoriaux.

L'ouverture sur le monde

Il est important de mettre en lumière un aspect original du milieu du loisir québécois. Celui-ci concerne la présence internationale directe et autonome des organismes nationaux de loisir. Ces derniers sont en effet affiliés à des organismes internationaux, siègent à des conseils d'administration et coopèrent de diverses façons. Le Conseil assure également sous diverses formes une présence internationale. Il est membre actif du Bureau internationale du tourisme social (BITS), et particulièrement de la section des Amériques et il a signé en 1998 une entente de collaboration avec l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) dans le cadre de la visite du Premier ministre Lucien Bouchard en France. Cette entente est appuyée d'un plan d'action annuel qui a permis l'organisation de missions et le développement de liens avec d'autres intervenants dont l'Agence nationale du chèque-vacances. Le Conseil a également invité des conférenciers internationaux dans le cadre du Forum québécois du loisir de 1999 et de 2001 et a participé aux deux derniers congrès mondiaux du loisir dont celui de Kuala Lumpur, en Malaisie, où fut confirmée par le World Leisure la tenue du Congrès mondial du loisir 2008 à Québec.

Dans le cadre de l'organisation de ce Congrès, le Conseil mettra en place une structure d'accueil, développera ses liens avec le World Leisure et assurera la visibilité du Québec lors des prochains congrès qui auront lieu en Australie et en Chine. La poursuite des partenariats avec l'UNAT et le BITS portera sur le développement de stages pour les administrateurs bénévoles et les jeunes, le développement au Québec d'une formule de chèque-vacances et l'ouverture au champ du commerce équitable et solidaire notamment sous l'angle touristique. Le développement de projets internationaux concernant l'économie sociale est également envisagé.

Déjà bien présente, force est de constater que la dimension internationale des activités du Conseil est destinée à croître de façon importante au cours des prochaines années.



8.2 Des enjeux

La société québécoise est en pleine mutation et fait face à certains défis culturels, sociaux et économiques dont les effets iront en s'accroissant et affecteront inévitablement le monde du loisir. On pourrait qualifier certains d'entre eux de préoccupants.

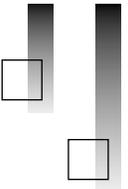
Sans vouloir en dresser une liste exhaustive, on se doit de mentionner l'évolution démographique dont le vieillissement de la population, l'éclatement des modèles et des valeurs familiales, le partage inéquitable des ressources et la perpétuation sinon l'accroissement d'une strate de pauvreté et des phénomènes sociaux qui en résultent, le décrochage chez les jeunes et la sédentarité. D'autres éléments ont également un impact direct tels les fusions municipales, la régionalisation, la décentralisation, le rôle croissant des municipalités régionales de comtés et d'autres approches qui viennent déstabiliser les modèles traditionnels de relations entre les partenaires.

On constate une diminution de la participation, particulièrement des jeunes, à l'intérieur des associations et des activités impliquant un engagement prolongé et soutenu. En contrepartie, on assiste au développement d'une concurrence commerciale très forte par l'accroissement de l'offre d'activités offrant un plaisir intense et rapidement accessible. Cette offre est supportée par des moyens de promotion considérables.

On assiste aussi à une certaine diversification de l'offre et une multiplication des activités de loisir pouvant être pratiquées sur une base individuelle. On note aussi un accroissement de coûts ce qui réduit l'accessibilité, tant dans l'offre privée que dans l'offre publique par l'introduction des tarifications et de la notion d'utilisateur-payeur.

Enfin, on assiste à un essoufflement des bénévoles en loisir en relation avec les exigences croissantes d'une clientèle les assimilant à des services publics et à un alourdissement de la tâche pour ceux et celles qui demeurent. Les études récentes démontrent, particulièrement celles du Laboratoire en loisir et vie communautaire que «le bénévolat en loisir a besoin d'être promu et soutenu». Sans sa présence, l'offre actuelle de services de loisir risquerait de s'effondrer faute de posséder les moyens financiers nécessaires à son remplacement. On devra travailler en conséquence aux niveaux local, régional et national.

Tous ces phénomènes confrontent le Conseil, ses membres comme tous les acteurs du loisir public et situent plusieurs enjeux auxquels nous devons faire face. C'est dans le réseautage, la concertation, la reconnaissance mutuelle et le partenariat véritable que se trouve vraisemblablement l'avenir du milieu. Citons quelques enjeux importants :



Développer la solidarité

Le foisonnement d'activités au sein du Conseil depuis sa création fut porteur de développement qui engendre des défis interpellant l'ensemble des composantes du réseau. Tout d'abord, tant le Conseil que ses membres devront investir du temps et des énergies dans le but de se solidariser autour des valeurs, des principes et des règles de fonctionnement qui sont communes au loisir, aux organismes, à l'action communautaire autonome et à l'économie sociale. De plus, l'ensemble des composantes des réseaux doivent être sensibilisées aux enjeux collectifs qui existent en loisir, comme dans d'autres sphères de la société. La circulation d'information adaptée et la disponibilité de formation sont entre autres des moyens qui permettront d'accroître le sentiment d'appartenance et de favoriser l'appropriation collective des enjeux.

Réussir l'intégration

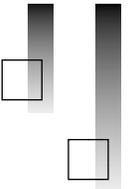
Dans la perspective d'élargissement de notre réseau de membres, il y aura certainement lieu d'accorder le temps nécessaire pour comprendre les visions portées par les différentes composantes du milieu du loisir dans le respect des spécificités et des contraintes de chacun. C'est en reconnaissant qu'à lui seul le réseau fédéré ne rejoint pas les intérêts et les préoccupations exprimés par l'ensemble de la population, que le Conseil souhaite mettre en valeur cette véritable mosaïque au sein de laquelle chacun des acteurs occupent une niche essentielle.

Certains éléments contextuels devront être pris en compte dans le développement de ces partenariats : les fusions municipales qui ont amené un processus, toujours en vigueur, de redéfinition des relations avec leurs partenaires ainsi que la volonté exprimée par l'Association québécoise du loisir municipal de revoir l'intervention municipale en loisir; la régionalisation pose pour sa part la problématique liée à l'établissement de rapports sectoriels et territoriaux dans une perspective de convergence plutôt que d'opposition. Cette dynamique devra être prise en considération tant sur le plan national, régional que local dans le rapprochement avec les unités régionales de loisir et de sport comme les municipalités au sein du Conseil.

Promouvoir la vie associative

Tous les intervenants reconnaissent que le milieu associatif est le haut-lieu de l'engagement des bénévoles et une interface de plus en plus indispensable dans l'offre de services de loisir, particulièrement au palier local. D'autre part, les associations jouissent de la confiance du public et sont aux yeux de centaines de milliers de citoyens et citoyennes un lieu de partage indispensable. Néanmoins, dans plusieurs activités, on assiste à une décroissance de la participation au sein des organismes, particulièrement chez les jeunes. Il y a certainement lieu d'agir en ce domaine.

À cet effet, des efforts doivent être consentis. La promotion des activités de loisir et sportives dans les écoles afin de lutter contre la sédentarité pourrait inclure la création de clubs ou groupes contribuant à pérenniser l'activité et favoriser l'engagement des jeunes dans une perspective de prise en charge ainsi qu'à accroître leur appartenance.



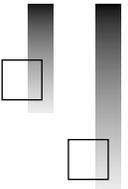
La mise en place d'un groupe, pouvant parfois conduire à une incorporation sous forme d'association, offre des avantages sociaux, économiques et culturels qui dépassent largement les coûts et méritent d'être promus et soutenus par les intervenants.

Reconnaître l'autonomie

En fonction de la perception véhiculée actuellement par des représentants de différents milieux municipaux, régionaux et gouvernementaux, le Conseil identifie que la question de la reconnaissance de l'autonomie des organismes de loisir par rapport au pouvoir public est un enjeu important. D'une part, il y a la politique d'action communautaire qui vise à préciser le cadre des relations qui doit exister entre l'État et les organismes. Dans ce cadre, elle reconnaît formellement l'autonomie des organismes même dans le contexte où l'État est bailleur de fonds. À cet égard, la mise en œuvre de la politique se heurte à des compréhensions et des façons de faire. D'autre part, les orientations guidant l'intervention municipale en loisir visent de plus en plus à reconnaître le rôle des organismes et à opter pour le soutien à la prise en charge par les citoyens et les citoyennes de leurs loisirs. Il s'agit d'une modification importante des pratiques en vigueur qui pourraient tendre à considérer les organismes comme un exécutant au service de la municipalité au dépend de leur vocation initiale. Il y a dans ce cadre une réflexion à tirer sur l'équilibre à maintenir entre les responsabilités de gestion des deniers publiques et l'autonomie des organismes.

Développer l'emploi

L'importance du bénévolat en loisir est un fait reconnu, ce qui l'est moins c'est celui du nécessaire encadrement professionnel et continu. Considérant que les dernières études corroborent la pratique, en ce sens que le bénévolat ne pourra plus à lui seul assurer la consolidation et le développement du loisir au Québec, la sensibilité en regard de cette problématique est déterminante. Ce constat déjà partagé dans le milieu a d'ailleurs incité les partenaires du Forum québécois du loisir à retenir l'emploi comme prochain objet de réflexion. Cette question étant fort peu documentée, les travaux réalisés dans le cadre de cet événement devraient permettre de dresser un état de situation qui pourrait conduire à la réalisation d'études supplémentaires et à des stratégies de développement de l'emploi dans le secteur du loisir.



9.0 LES RESSOURCES

9.1 Les ressources humaines

L'effectif du Conseil est de six (6) personnes sur une base régulière en 2003 comparativement à trois (3) personnes au moment de sa fondation en 1998. Cette équipe est constituée d'un directeur général, d'une coordonnatrice au développement, d'une secrétaire, d'une conseillère en communication, de deux (2) professionnels assignés à divers projets de développement (formation, bénévolat, événement) et de contractuels en économie sociale, archivistique et développement de marchés.

Le Conseil requiert également sur une base contractuelle les services de plus d'une dizaine de personnes annuellement entre autres dans le domaine de la formation et de projets spéciaux.

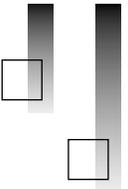
La corporation offre de bonnes conditions de travail à son personnel dont des conditions salariales adéquates et des avantages sociaux comprenant un régime d'assurance collective et un régime de retraite.

D'autre part, outre son conseil d'administration constitué de 11 représentants d'organismes de loisir agissant à titre bénévole, le Conseil bénéficie de l'expertise de nombreuses personnes provenant soit de ses membres ou d'organismes partenaires. Ces personnes agissent sur une base volontaire dans le cadre de nombreux comités et groupes de travail relatifs au Forum québécois du loisir, aux secteurs du loisir de plein air, culturel, scientifique, touristique et socio-éducatif, à diverses thématiques et projets particuliers tels que l'écotourisme, la Carte-Vacances, la formation, l'action communautaire autonome, l'économie sociale et autres. On estime que ces actions de concertation donnent lieu à près d'une centaine de rencontres de travail annuellement auxquelles participent plusieurs centaines de personnes.

9.2 Les ressources administratives et techniques

La corporation s'est dotée au gré des ans d'une «boîte d'outils» visant à faciliter la saine gestion de l'organisation. Elle comporte divers éléments dont :

- Code d'éthique des administrateurs;
- Guide de procédure d'assemblée;
- Politique concernant les conditions de travail du personnel;
- Politique de remboursement des dépenses;
- Politique visant l'intégrité des personnes;
- Protocole de communications;
- Règle d'utilisation pour les communications électroniques;
- Règlements généraux.



D'autres éléments sont en développement, citons le système de gestion de la documentation et de l'archivage.

Au niveau des ressources physiques, son siège social situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, au cœur du Parc olympique de Montréal, lui offre de nombreuses facilités en plus d'être un accès facile. Comme plusieurs de ses membres, il bénéficie des services professionnels, administratifs et techniques offerts par le Regroupement Loisir Québec qui gère l'espace locatif assigné à l'accueil des organismes par la Régie des installations olympiques. Une économie substantielle de temps et d'argent est ainsi possible due à une disponibilité de services nécessaires à la gestion associative dans le même édifice (sous un même toit!) à des tarifs concurrentiels.

Il dispose de locaux adéquats pour ses opérations comprenant cinq (5) bureaux fermés et six (6) espaces de travail. Il héberge dans ses locaux le Bureau international du tourisme social (BITS) – section Amériques. Le Conseil dispose également d'un entrepôt à même l'édifice.

Au plan technologique, l'organisme utilise un réseau informatique performant par l'intermédiaire du service offert par le Regroupement Loisir Québec. L'édifice abritant le siège social du Conseil est en effet doté d'un réseau de fibres optiques et d'équipements technologiques avancés permettant les communications rapides et sécuritaires. Chaque membre du personnel dispose d'un poste de travail informatique et la corporation d'un site Internet (<http://www.loisirquebec.com>) fréquenté par des milliers de visiteurs chaque mois.

9.3 Les ressources financières

Depuis sa fondation en 1998, les ressources financières de la corporation se sont sensiblement accrues passant de 178 000 \$ en 1998-1999 à environ 800 000 \$ en 2002-2003.

Actif dans de nombreuses sphères d'activités ayant un lien étroit avec les préoccupations gouvernementales telles le tourisme, l'économie sociale et la création d'emplois, le Conseil agit comme maître d'œuvre ou gestionnaire dans certains projets d'envergure nationale. Une large partie des fonds reçus dans le cadre d'ententes gouvernementales sont ainsi redistribués à ses membres et partenaires sous forme de soutien financier. Pour la seule année 2002-2003, les investissements générés par le Conseil dans les infrastructures et l'emploi dans le réseau fédéré du loisir ont été de plus de six millions de dollars.

10.0 UNE MISSION ACTUALISÉE

Le Conseil québécois du loisir contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il représente les organismes nationaux de loisir, regroupe et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité.



11.0 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Représenter les organismes nationaux de loisir;
2. Regrouper les intervenants en loisir et appuyer la concertation;
3. Assurer la promotion du loisir et de l'apport de ses intervenants;
4. Oeuvrer au développement des multiples facettes du loisir.

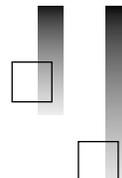
12.0 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

1. Représentation, partenariat et concertation;
2. Promotion et communication;
3. Renforcement des domaines d'intervention :
 - 3.1 Loisir culturel;
 - 3.2 Loisir scientifique;
 - 3.3 Loisir socio-éducatif;
 - 3.4 Loisir de plein air;
 - 3.5 Loisir touristique.
4. Consolidation des modes d'intervention en loisir :
 - 4.1 Bénévolat et vie associative;
 - 4.2 Action communautaire autonome;
 - 4.3 Économie sociale.
5. Innovation, recherche et développement;
6. Formation;
7. Relations internationales.

13.0 LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS 2003-2008

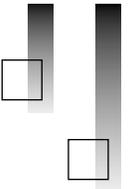
Orientation stratégique # 1 : Représenter les organismes nationaux de loisir
Axe de développement # 1 : Représentation, partenariat et concertation

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Renforcer le leadership de la corporation en vue de son développement, de celui de ses membres et du milieu du loisir et favoriser l'appartenance au champ du loisir, au réseau et au Conseil.</p> <p>Faire valoir la contribution des organismes nationaux de loisir et du réseau fédéré.</p>	<p>Accroître le rayonnement du Conseil et de ses membres.</p> <p>Accroître la circulation de l'information visant l'appartenance au champ du loisir et au Conseil.</p> <p>Stimuler la vie associative.</p> <p>Assurer la promotion des intérêts des organismes nationaux de loisir et du réseau fédéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des assemblées générales annuelles et à des événements des organismes membres. - Participer à des colloques et des événements des partenaires. - Participer à des comités, groupes de travail et autres instances en loisir. - Préparer et mettre en application un plan de communication à l'intention des membres. - Organiser des activités de nature sociale pour les membres. - Représenter les organismes nationaux auprès des instances politiques et ministères. - Représenter les organismes de loisir dans le cadre de programmes, de politiques et auprès d'instances susceptibles d'avoir un impact sur leur développement. - Représenter les organismes nationaux de loisir de plein air, socio-éducatif et touristique auprès du Secrétariat au loisir et au sport et les organismes nationaux de loisir culturel et scientifique auprès du ministère de la Culture et des Communications.



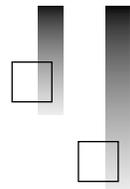
Orientation stratégique # 2 : Représenter les organismes nationaux de loisir
Axe de développement # 1 : Représentation, partenariat et concertation

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Proposer et appuyer des mécanismes permettant aux divers partenaires du milieu du loisir de se consulter, se concerter et de coordonner leurs efforts.</p>	<p>Accroître la concertation des intervenants en loisir au niveau national.</p> <p>Accroître la représentativité du Conseil.</p> <p>Participer et favoriser le développement d'opportunités de collaboration des intervenants en loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme et des actions contribuant à la concertation des principaux acteurs du loisir. - Augmenter et diversifier son membership de façon à rejoindre directement les unités régionales de loisir et de sport, les municipalités, les institutions d'enseignement, les autres intervenants en loisir ainsi que les travailleurs et étudiants dans le domaine. - Participer aux travaux de la Table des partenaires nationaux en loisir du ministère de la Culture et des Communications. - Participer aux travaux de la Table de concertation des unités régionales de loisir et de sport du Secrétariat au loisir et au sport. - Participer aux travaux de comités, tables, groupes de travail mis en place par les partenaires du loisir dont l'Association québécoise du loisir municipal. - Poursuivre le développement de la collaboration avec les municipalités, les unités régionales de loisir et de sport et les maisons d'enseignement en loisir.



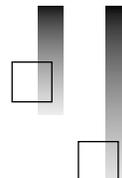
Orientation stratégique # 3 : Assurer la promotion du loisir et de l'apport de ses intervenants
Axe de développement # 2 : Promotion et communication

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Favoriser la pratique de loisirs de qualité en s'appuyant sur le renforcement de la perception positive du loisir public et associatif et de ses intervenants dans les médias et auprès du public, des décideurs et des partenaires</p>	<p>Faire connaître les principales réalisations du Conseil et de ses membres.</p> <p>Développer et actualiser les outils de communication de la corporation.</p> <p>Accroître la quantité et améliorer la qualité de la couverture du loisir dans les médias.</p> <p>Contribuer à la promotion du loisir dans le cadre d'événements à caractère régional, national ou international ou thématique.</p> <p>Mettre en place un événement national en loisir.</p> <p>Promouvoir les pratiques de loisir auprès des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et diffuser un bulletin d'information. - Poursuivre le développement et actualiser le site Internet du Conseil. - Rendre opérationnelles les composantes du plan de communication. - Réaliser annuellement le Prix de journalisme en loisir. - Développer des façons nouvelles de diffuser l'information, auprès de la population, des partenaires et des intervenants. - Participer à des salons, congrès et activités promotionnelles. - Poursuivre l'exploration de la faisabilité du «Week-end du loisir» et s'il y a lieu, amorcer la réalisation. - Assurer le suivi de l'implantation du programme Ça bouge après l'école. - Assurer le suivi du programme Québec en forme.



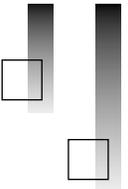
Orientation stratégique # 3 : Assurer la promotion du loisir et de l'apport des intervenants
Axe de développement # 4.1: Consolidation des modes d'intervention en loisir - Bénévolat et vie associative

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Faire connaître et reconnaître l'apport des bénévoles et du milieu associatif en loisir à la qualité de vie.</p>	<p>Valoriser les organismes du milieu associatif.</p> <p>Valoriser l'engagement bénévole en loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Étudier et réaliser, s'il y a lieu en partenariat, la mise en place d'un prix de reconnaissance de la contribution des organismes au développement du loisir.- Réaliser des activités dans le cadre de la «Semaine du bénévolat» et de la «Journée internationale des bénévoles».- Participer à la réalisation du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.



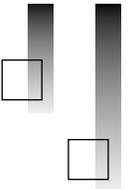
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrir au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 3 : *Renforcement des domaines d'intervention*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Appuyer les interventions des membres par une présence et un leadership accru.</p>	<p>Appuyer le développement sectoriel.</p> <p>Faire connaître et valoriser la contribution des organismes de loisir culturel.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Relancer les rencontres sur les thématiques sectorielles et assurer le suivi des dossiers en :<ul style="list-style-type: none">- loisir culturel;- loisir de plein air;- loisir scientifique;- loisir socio-éducatif;- loisir touristique. - Participer à l'élaboration et à la réalisation d'un plan d'action en loisir culturel au ministère de la Culture et des Communications. - Promouvoir la contribution des organismes au chapitre des fonctions culturelles telles que la diffusion, la formation, la production, la promotion et l'innovation technologique. - Promouvoir la contribution des organismes au chapitre de la création et de l'éducation des publics. - Promouvoir annuellement la participation des organismes aux activités et événements visant la promotion de la culture.



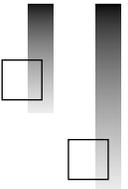
Orientation stratégique # 4 : Oeuvrer au développement des multiples facettes du loisir (suite)
Axe de développement # 3 : Renforcement des domaines d'intervention

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
Appuyer les interventions des membres par une présence et un leadership accru.	<p>Faire connaître et valoriser la contribution des organismes de loisir en plein air.</p> <p>Faire connaître et valoriser la contribution des organismes de loisir scientifique.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser un diagnostic sur la préservation, l'accessibilité des lieux de pratique des activités de plein air et les conflits d'usage potentiels.- Appuyer les travaux visant à pouvoir identifier les lieux de pratique et les aires de protection nécessaires.- Maintenir les collaborations et des liens avec des intervenants en écotourisme et tourisme d'aventure.- Bâtir et collaborer au développement des outils propres à la gestion du risque dans le cadre de la pratique du loisir de plein air.- Développer un outil de reconnaissance et de mise en valeur de la formation offerte par les organismes nationaux de plein air.- Collaborer au développement et à la réalisation du plan d'intervention en matière de plein air du Secrétariat au loisir et au sport.- S'associer à des partenaires dans le développement d'outils de communication ou la réalisation d'événements.- Poursuivre la collaboration avec les intervenants de la culture scientifique.- Participer à l'élaboration et à la réalisation d'un plan d'action en loisir scientifique au ministère de la Culture et des Communications.



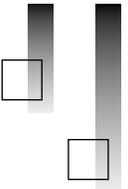
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir (suite)*
Axe de développement # 3 : *Renforcement des domaines d'intervention*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
	<p>Faire connaître et valoriser les organismes de loisir socio-éducatif.</p> <p>Faire connaître et valoriser les organismes et le secteur de loisir touristique, social et associatif.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Produire un document de présentation des organismes et de leurs activités.- Préparer un argumentaire sur l'apport positif du loisir dans une perspective sociale et éducative.- Appuyer la réflexion face à l'évolution des problématiques d'accessibilité au loisir pour les diverses clientèles.- Poursuivre le projet d'établissement de la Carte- Vacances au Québec.- Maintenir et développer les liens avec l'industrie touristique dans une perspective d'échanges et de collaboration.- Accueillir le secrétariat du Bureau international du tourisme social – section des Amériques et développer les collaborations entreprises.



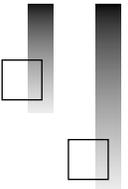
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrir au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 4.1: *Consolidation des modes d'intervention en loisir - Bénévolat et vie associative*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>S'assurer de l'adéquation des contenus des règlements, lois ou politiques avec les intérêts et les besoins des organismes de loisir et de leurs réseaux.</p> <p>Appuyer de diverses manières l'implication des bénévoles et des associations en loisir dans la qualité de vie.</p>	<p>Assurer la transmission des valeurs et des besoins des organismes de loisir et de leurs réseaux.</p> <p>Favoriser l'accès à une couverture d'assurance adéquate à un prix raisonnable pour les organismes de loisir.</p> <p>Contribuer au développement du bénévolat en loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux travaux relatifs à la révision du statut des organismes de charité. - Participer aux travaux relatifs à la révision du statut juridique des associations. - Réaliser un suivi et informer les membres des résultats de la révision de la Loi sur les normes du travail. - Réaliser un suivi et informer les membres sur les résultats et les impacts de la Loi sur le lobbying. - Transmission sur demande de commentaires dans le cadre de révision de certains programmes gouvernementaux. - Participer aux travaux du Regroupement Loisir Québec sur la problématique des assurances. - Transmettre régulièrement de l'information sur le bénévolat en loisir. - Rendre disponible des outils et des références sur le bénévolat en loisir. - Participer à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre de nouveaux règlements, lois ou politiques susceptibles de favoriser le développement du bénévolat en loisir.



Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir (suite)*
Axe de développement # 4.1 : *Consolidation des modes d'intervention en loisir - Bénévolat et vie associative*

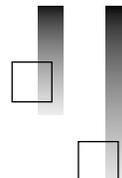
OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
	Contribuer au développement de la vie associative.	<ul style="list-style-type: none">- Travail conjoint avec le Secrétariat au loisir et au sport dans la préparation du plan d'intervention gouvernementale en matière de bénévolat.- Participer aux travaux du Réseau de l'action bénévole du Québec.- Transmettre régulièrement de l'information sur la vie associative.- Rendre disponible des outils et des références sur la vie associative.- Participer à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de nouveaux règlements, lois ou politiques susceptibles de favoriser le développement de la vie associative.- Agir sur demande, à titre conseil, auprès des organismes nationaux de loisir dans le cadre de leur vie associative et de leur gestion.



Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir*

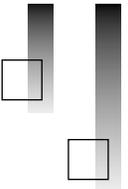
Axe de développement # 4.2 : *Consolidation des modes d'intervention en loisir - Action communautaire autonome*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
Développer la contribution du loisir dans le développement de l'action communautaire autonome.	Renforcer les liens et les solidarités avec les autres acteurs de l'action communautaire autonome.	<ul style="list-style-type: none">- Participer aux travaux du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.- Développer les échanges avec les regroupements et les intervenants en action communautaire.- Réaliser en partenariat des rencontres portant sur l'action communautaire autonome.- Mettre à jour et diffuser les informations pertinentes sur l'action communautaire.- Assurer un suivi constant de l'application de la politique gouvernementale.



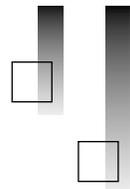
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 4.3 : *Consolidation des modes d'intervention en loisir - Économie sociale*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Développer la contribution de l'économie sociale dans le développement du loisir et des organismes.</p>	<p>Poursuivre et développer des collaborations avec les intervenants du milieu de l'économie sociale.</p> <p>Accroître le rayonnement et l'appropriation de l'économie sociale comme mode d'intervention en loisir aux niveaux local, régional et national.</p> <p>Supporter la mise en marché et la diffusion de produits et services des organismes nationaux de loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux travaux du Chantier de l'économie sociale. - Développer les échanges avec les regroupements et les intervenants en économie sociale - Réaliser en partenariat des rencontres d'information sur l'économie sociale. - Mettre à jour et diffuser les informations pertinentes. - Promouvoir les besoins de financement liés à l'entrepreneurship social en loisir auprès de bailleurs de fonds potentiels. - Offrir un programme de services-conseils dans le développement des produits et services aux membres et à leurs réseaux. - Assurer le suivi du programme de développement des infrastructures en économie sociale. - Participer au programme Mon premier emploi en économie sociale. - Établir un mécanisme de concertation avec les divers intervenants du milieu scolaire. - Réaliser une étude de marché sur les besoins du milieu scolaire en regard des produits et services offerts par les organismes de loisir. - Réaliser des activités de promotion portant sur les services et produits des membres du Conseil. - Établir des points de vente ou de distribution pour les produits et services des membres. - Entreprendre une réflexion sur le développement d'une offre de services au milieu municipal.



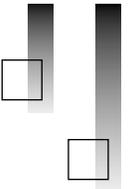
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 5 : *Innovation, recherche et développement*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Effectuer des recherches, initier et mettre en place de nouveaux outils ou de nouvelles façons de faire.</p> <p>Maintenir à jour les connaissances sur le loisir et l'apport des intervenants.</p>	<p>Soutenir le développement des activités et des infrastructures de loisir de plein air en collaboration avec les partenaires concernés.</p> <p>Soutenir la réflexion, les échanges et la concertation sur les grands enjeux du milieu du loisir.</p> <p>Posséder une base de données actualisées sur le loisir et le réseau fédéré.</p> <p>Développer des connaissances au niveau des thématiques et sur divers sujets relatifs au loisir.</p> <p>Collaborer et supporter une structure consacrée à la recherche et à la veille stratégique en loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi et, s'il y a lieu, participer à la mise en place du projet des sentiers récréotouristiques dans les diverses régions du Québec. - Réaliser le Forum québécois du loisir en 2003, 2005 et 2007. - Réaliser la mise à jour du portrait des membres et des activités du réseau fédéré. - Développer un mécanisme et un échéancier de façon à ce que cette mise à jour soit réalisée à chaque année. - Initier ou participer à des études ou des recherches. - Maintenir une documentation pertinente sur les divers aspects du loisir. - Participer activement aux travaux de l'Alliance de recherche Universités-Communautés en économie sociale. - Réaliser diverses études et réflexions concernant l'emploi en loisir en collaboration avec divers partenaires dont le Comité sectoriel de la main-d'œuvre, économie sociale et action communautaire. - Participer à la mise en place et aux activités du Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR et à ses fonctions d'observation et de veille stratégique.



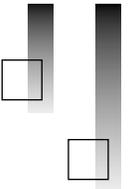
Orientation stratégique # 4 : *Ouvrir au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 6 : *Formation*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
<p>Améliorer l'accessibilité à la formation pour les bénévoles et les intervenants en loisir.</p>	<p>Mettre en place un réseau de ressources de formation en concertation avec les partenaires.</p> <p>Offrir l'encadrement et le support nécessaire.</p> <p>Développer des ententes spécifiques avec des partenaires sur la formation.</p> <p>Améliorer les liens avec les institutions, leurs corps professoraux et les associations étudiantes en loisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les activités du comité d'orientation du réseau québécois de ressources en formation. - Soutenir les activités du comité de coordination du réseau de ressources en formation. - Produire et réaliser un plan de développement. - Élaborer, mettre à jour et adapter les contenus de formation en fonction des besoins. - Développer et bonifier l'offre de service de formation dans les régions du Québec. - Accréditer, former et assurer la disponibilité des formateurs pour les fins du réseau québécois de ressources en formation. - Concevoir et préparer une trousse d'outils de référence relativement au bénévolat et à la vie associative en collaboration avec les partenaires. - Poursuivre le partenariat avec la ville de Montréal dans le cadre du programme de formation. - Développer une meilleure connaissance et collaboration avec les différents intervenants des institutions collégiales (St-Laurent, Vieux Montréal, Rivière-du-Loup, Dawson) et universitaires (université du Québec à Trois-Rivières, Concordia).



Orientation stratégique # 4 : *Ouvrer au développement des multiples facettes du loisir (suite)*
Axe de développement # 6 : *Formation*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
Améliorer l'accessibilité à la formation pour les bénévoles et les intervenants en loisir.	Améliorer les qualifications du personnel. Contribuer à préserver l'intégrité des personnes dans le domaine du loisir.	<ul style="list-style-type: none">- Participer à des formations académiques selon les demandes.- Accueillir des stagiaires.- Réaliser une étude sur la mise en place d'un mécanisme de reconnaissance des étudiants prometteurs et le mettre en place s'il y a lieu.- Offrir au personnel du Conseil des opportunités de formation et de perfectionnement.- Analyser la situation de l'emploi dans le milieu associatif en collaboration avec le CSMO-ESAC.- Transmettre régulièrement de l'information aux organismes membres.- Rendre disponible des outils et des références aux organismes membres.- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les organismes membres (avec des ressources spécialisées).- Collaborer avec la Direction de la sécurité du Secrétariat au loisir et au sport.



Orientation stratégique # 4 : *Ouvrir au développement des multiples facettes du loisir*
Axe de développement # 7 : *Relations internationales*

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS
Assurer le rayonnement du Québec auprès des intervenants en loisir aux paliers national et international.	Réaliser diverses activités favorisant la collaboration du Québec avec les intervenants en loisir.	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la collaboration avec le Bureau international de tourisme social (BITS).- Poursuivre la collaboration avec l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) en France.- Mettre en place la structure de concertation et de travail pour l'accueil du 10^{ème} Congrès mondial du loisir 2008.- Participer au 8^{ème} Congrès mondial du loisir, Brisbane, Australie, 2004.- Participer au 9^{ème} Congrès mondial du loisir, Hangzou, Chine, 2006.- Développer le partenariat avec l'Association canadienne des parcs et loisirs.- Développer le partenariat avec World Leisure.

PLANIFICATION

stratégique 2003 • 2008



CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succ. M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : (514) 252-3132

Télocopieur : (514) 252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Site Internet : www.loisirquebec.com



LOISIR

Liberté de choix
Plaisir
Créativité

D'AGIR

Proactivité
Responsabilité
Loisir productif

ENSEMBLE

Solidarité
Engagement collectif
Concertation
Partenariat
Réseau